



23 juillet 2019

Une fois de plus, les mouvements migratoires imprévisibles des baleines de l'Atlantique Nord ont entraîné de nouvelles modifications législatives concernant les navires empruntant les voies de navigation du golfe du Saint-Laurent. D'autres changements dans les opérations pour répondre aux nouvelles exigences ont entraîné une augmentation des coûts opérationnels du traversier. Ces modifications ont été mises en œuvre par notre fournisseur de traversiers à compter du 20 juillet 2019. Cette mise à jour des frais supplémentaire s'ajoutera au coût présent. Celle-ci s'appliquera sur les expéditions ramassées aujourd'hui ainsi qu'au départ futur. Nous nous excusons pour le manque de préavis en ce qui concerne ce problème environnemental uniquement régional auquel nous sommes confrontés.

Veillez consulter la mise à jour du gouvernement à l'adresse suivante:

<https://www.canada.ca/fr/transports-canada/nouvelles/2019/07/le-gouvernement-adopte-de-nouvelles-mesures-supplementaires-pour-protger-la-baleine-noire-de-latlantique-nord.html>

Les envois via nos terminaux de Montréal et de Toronto, transitant par le port de Montréal en direction de Terre-Neuve, feront l'objet d'une SURCHARGE MARINE comme suit:

LTL: 4,4% des frais de la facture.

Conteneur: 260,00 \$ de frais fixes.

Merci de votre compréhension,

Consolidated Fastfrate Inc.

CONSOLIDATED FASTFRATE INC.

9701 Highway 50, Woodbridge, Ontario L4H 2G4 T 905.893.2600 TF 800.268.1564 F 905.893.1575

fastfrate.com